

## 1.10 — ENTREPRENEUR EN REMONTÉES MÉCANIQUES

### OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

---

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

#### 1.10 Entrepreneur en remontées mécaniques

Cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui concernent les remontées mécaniques et les convoyeurs visés au paragraphe 7 de l'article 3.4 du Règlement d'application de la Loi sur le bâtiment.

Elle autorise également les travaux de construction compris dans les sous-catégories 3.1, 4.1, 5.1 et 6.1 de l'annexe II, lorsqu'ils concernent une remontée mécanique ou un convoyeur visés à la présente sous-catégorie.

Enfin, elle autorise les travaux de construction connexes.

### PRÉSENTATION DE L'ENTREVUE

---

Pour la sous-catégorie 1.10 — *Entrepreneur en remontées mécaniques*, l'examen se fait sous forme d'examen oral et aborde les matières suivantes :

- définitions et types de systèmes
- encadrement législatif, normatif et réglementaire
- normes et exécution des travaux.

### PRÉPARATION À L'ENTREVUE

---

Pour vous préparer à l'entrevue, il est recommandé de consulter le **profil de compétences** qui décrit l'ensemble des habiletés et des compétences attendues du répondant et pouvant être évaluées lors de l'examen.

Vous trouverez le **profil de compétences**, la présente **fiche d'information** et d'autres informations pertinentes sur notre site Internet : [www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examens](http://www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examens).

### RESSOURCES

---

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents. De plus, vous trouverez de l'information sur le site Internet de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ainsi que sur ceux de divers organismes : Commission de la construction du Québec, Registraire des entreprises du Québec, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Revenu Québec et autres.

## DOCUMENTS RECOMMANDÉS POUR LA PRÉPARATION À L'EXAMEN

À titre de répondant pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances au regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'entrevue :

Documents et matériels	Lecture recommandée	Fournis à l'examen
<b>CSA Z98-19 – Remontées mécaniques et convoyeurs</b>	X	
<b>Code de construction du Québec</b> (RLRQ, c. B-1.1, r. 2) <b>– Chapitre VII, Remontées mécaniques</b>	X	
<b>Code de sécurité</b> (RLRQ, c. B-1.1, r. 3) <b>– Chapitre V, Remontées mécaniques</b>	X	
<b>Loi sur le bâtiment</b> (RLRQ, c. B-1.1)	X	
<b>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires</b> (RLRQ, c. B-1.1, r. 9)	X	

**Note :** Seul le matériel remis par les représentants de la RBQ pourra être utilisé durant l'entrevue.

Plusieurs de ces documents sont disponibles pour consultation sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante : [www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca).

L'achat de ces documents est possible à partir du site Internet de l'Association canadienne de normalisation (CSA) : <http://www.csagroup.org/>  
D'autres livres de référence peuvent vous aider lors de votre préparation.

### POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

**Régie du bâtiment du Québec**  
Centre de relation clientèle  
255, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec), H2M 1L5

Tél. : 1-800-361-0761  
(514) 873-0976

Adresse Internet : [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca)

*Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.  
Ils peuvent être modifiés sans préavis.*